

LA CFDT DIT STOP À UNE PRÉVENTION INCOMPLÈTE



DUERP : C'EST QUOI ?

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est un document obligatoire dans toutes les entreprises.

Il sert à identifier les risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans leur travail (exemples : stress, bruit, mauvaises postures, fatigue, risques psychosociaux, accidents...).

L'employeur doit ensuite :

- Analyser ces risques
- Mettre en place des actions de prévention pour protéger la santé et la sécurité des salariés

Le DUERP doit être :

- Mis à jour régulièrement
- Accessible aux salariés

En résumé :

Le DUERP est un outil de prévention destiné à éviter les accidents, les maladies professionnelles et à améliorer les conditions de travail.

Il concerne tous les salariés.

AD GO et A2P GO

RPS insuffisamment traités malgré l'évolution des métiers, Pressions accrues sur les métiers transverses, Télétravail non identifié pour les nomades (risque juridique et organisationnel) Véhicules électriques : disponibilité des bornes non maîtrisée

► La CFDT a voté CONTRE la mise à jour des DUERP AD GO et A2P GO.

UCI O

Introduction de nouvelles technologies (drones) sans prévention suffisante, Risques TMS, sécurité des zones, EPI encore incomplets Ré internalisation trop rapide des activités antennaires

Absence d'analyse genrée dans le DUERP

► La CFDT a émis un avis NÉGATIF.

DOMP GO

Les 5 préconisations CFDT (depuis 8 mois) non intégrées, Les risques psychosociaux (RPS) toujours sous-évalués, Une charge de travail excessive, aggravée par des réorganisations, La prise en compte du genre, obligatoire depuis 2014, reste absente. Les femmes sont plus exposées aux RPS et aux violences sexistes et sexuelles

► La CFDT a émis un avis négatif.

USC DOGO et DE GO

Avancées sur la prise en compte du genre, Groupe de travail CNPS en place, Cotations floues, mandatés CSSCT non associés, Incertitudes liées aux transformations à venir

► La CFDT s'est ABSTENUE.

UCI NC

Mise à jour essentiellement "cosmétique", Cotations des risques inchangées malgré les incidents, Approche genrée trop limitée Outil DUERP perçu comme un outil de gestion, pas de prévention

► La CFDT n'a pas donné d'avis favorable.

Le DUERP n'est pas un document administratif. C'est un outil de prévention qui doit protéger concrètement les salariés.

Faute de :

- *D'engagements clairs*
- *D'actions planifiées*
- *D'un suivi réel et mesurable*

► La CFDT a émis un avis négatif global sur la mise à jour des DUERP.



LA PRÉVENTION NE PEUT PAS ÊTRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La direction a présenté les mises à jour des DUERP. Si quelques améliorations sont à noter, les risques restent largement sous-évalués.

Les risques psychosociaux demeurent insuffisamment pris en compte alors que la réalité du terrain est connue : charge de travail excessive, pressions commerciales, réorganisations permanentes, manque de reconnaissance. Malgré des alertes répétées et des préconisations claires formulées en CSSCT, peu d'actions concrètes sont réellement mises en œuvre.

La prise en compte du genre, pourtant obligatoire depuis la loi de 2014, reste absente, incomplète ou traitée de manière superficielle. Les DUERP doivent impérativement intégrer la charge mentale, les contraintes organisationnelles, l'exposition accrue des femmes aux risques psychosociaux ainsi que les violences sexistes et sexuelles.

De nombreux risques physiques et environnementaux restent insuffisamment traités, notamment les fortes chaleurs, l'exposition au soleil, les manutentions, les matériels inadaptés et le bruit. Les mesures correctives ne sont pas à la hauteur des réalités du terrain.

Les projets de transformation, qu'il s'agisse de nouveaux outils, de nouvelles organisations ou de nouvelles activités, continuent d'être minimisés, mal évalués et déconnectés du travail réel. Les impacts sur la santé, la charge de travail et les conditions de travail ne sont ni évalués de manière sincère, ni anticipés.

Plusieurs projets de transformation ou de réorganisation, en cours ou à venir, font déjà peser des risques importants sur la charge de travail, la santé et les conditions de travail des salariés. La CFDT sera particulièrement vigilante lors des prochaines mises à jour des DUERP, qui devront intégrer de manière sincère et anticipée les risques liés aux futurs projets de réorganisation. Il n'est plus acceptable que ces impacts soient minimisés ou traités a posteriori.

La prévention doit devenir une priorité réelle, concrète et mesurable, au service de la santé et des conditions de travail de toutes et tous.



CFDT DOGO

Prévenir aujourd'hui pour protéger demain

